



**Fédération des syndicats de travailleurs du rail**

17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis

Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67

federation-sudrail@wanadoo.fr

www.sudrail.fr

SNCF

Monsieur le directeur des Ressources Humaines

34 rue du commandant Mouchotte

75699 Paris Cedex 14

Paris le 9 mars 2010,

Monsieur le directeur,

Les rencontres des 11 et 19 février dans le cadre de la DCI n'ont pas apporté de réponses aux interrogations et revendications de l'ensemble des cheminot-e-s et dans toutes les fonctions.

C'est pourquoi, la Fédération SUD-Rail, conformément à l'article L 2512-2 du code du travail, vous dépose un **préavis de grève, pour une durée illimitée, à compter du 22 mars 2010 à 20h00.**

Ce préavis national couvre **l'ensemble des personnels de la SNCF.**

**Ce préavis est motivé par les revendications suivantes :**

**Réorganisations ou restructurations en cours ou programmées**

Nous exigeons l'arrêt des restructurations, fusions, fermetures d'établissements contestées par le personnel.

Nous exigeons l'arrêt de la création des EIC, des établissements multi-métiers.

Nous exigeons l'arrêt de la spécialisation des métiers par produit.

**Evolution des effectifs et de l'emploi**

Nous exigeons une augmentation du nombre d'embauches et le remplacement de tous les départs, l'arrêt des suppressions d'emploi, de la mobilité contrainte.

Nous exigeons la réinternalisation des charges de travail dans l'EPIC, la régularisation au statut de tous les cheminots sous contrat CDD/CDI/intérim qui le souhaitent.

Nous revendiquons l'amélioration des conditions de vie et de travail, le respect de la réglementation du travail.

**Salaires**

Nous exigeons une revalorisation générale des salaires et pensions, la transformation de la prime de fin d'année en véritable 13<sup>ème</sup> mois.

**Retraites**

Nous réaffirmons notre opposition à l'abaissement du niveau des pensions, à l'allongement de la durée de cotisations et à tout report de l'âge de la retraite.

Nous exigeons le maintien du système de répartition, le maintien de l'ouverture des droits à la retraite à 55 ans (50 ans pour les ADC) ainsi que le calcul des pensions sur les 6 derniers mois.

**Facilités de circulation**

Nous demandons le retour à la gratuité et l'ouverture des droits aux facilités de circulation pour les salariés des entreprises des travailleurs du rail.

La fédération SUD-Rail est disponible pour engager des discussions sur toutes ces revendications.

Dans l'attente de votre réponse, recevez Monsieur le directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la fédération SUD-Rail :

Alain Cambi

Julien Troccaz

Nathalie Bonnet